

## **Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**

01/06/2021

Ce décret prescrit les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire dont notamment les mesures de distanciation sociale, les mesures relatives aux transports, les mesures relatives à la mise en quarantaine et à l'isolement, les dispositions concernant les établissements et activités et les dispositions portant réquisition.